

N°22/17 – 27 juin 2011

## **Actualisation du règlement intérieur de la médiathèque**

**Le rapporteur,**

➡ sur proposition de la commission « vie culturelle » qui s'est réunie le 8 juin dernier, le rapporteur donne connaissance du nouveau règlement intérieur de la médiathèque qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**ADOpte :**

le règlement intérieur de la médiathèque ; qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Un exemplaire de ce règlement est annexé à la présente ;

**Autorise :**

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**